Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20261002-2026109-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 02/10/2026

L'an 2026 et le 2 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 25/09/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h57), COWET Vincent, GERNO Anthony, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, SARAZIN Claude

ABSENT(S) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : ANDRE Mathieu à MME HERVOT Noëmie, GILLES Emmanuel à M GERNO Anthony
Absent(s) : M. RENIMEL Pascal
Secrétaire de Séance : Mickaëlle PIEL

3. 2026-109_RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCLUE AVEC LE CDG 56 CONCERNANT L'ACCES AUX SERVICES FACULTATIFS

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan développe, en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2026.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoi aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 56.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L452-30 et L 452-40 et suivants,

Il est proposé au conseil municipal de signer la convention-cadre ci-annexée d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.).

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2027.

Le secrétaire de séance

Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ